

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26 AVR. 2017

Dossier complet le :

26 AVR. 2017

N° d'enregistrement :

FO4417P0056

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'activités commerciales sur la commune de Forbach, rue Victor GRIGNARD sur les parcelles 510 et 511.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GNC HOLDING

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M NICOLAS PIERRE représentant de la GNC HOLDING

RCS / SIRET

R C S 3 4 9 5 6 5 5 9 0 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°41 a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société GNC HOLDING souhaite développer un bâtiment d'activités, de services et de commerces Rue Victor GRIGNARD/D31E sur la zone industrielle Carrefour de l'Europe à Forbach (parcelles 510, 511).

Elle s'engage à développer 995m² de surface de vente répartis sur l'ensemble des cellules totalisant 2179m² de surface de plancher. La surface de vente est inférieure à 1000m². Le projet n'est donc pas soumis à autorisation de la CDAC.

L'objet du permis de construire concerne uniquement la réalisation du clos couvert.

Les cellules sont à simple rez de chaussée, construites en charpente métallique. Les murs rideaux sont linéaires, protégés d'une marquise vitrée et sont ponctuellement séparés les uns des autres par des panneaux stratifiés.

Au dessus du mur rideau, est prévu un bardage métallique de type cassette de teinte gris foncé.

Le parking compte 83 places de stationnements dont 42 places perméables (loi Alur) et 9 places pour véhicules électriques. Sont prévues 2 places PMR et 2 places Famille. Ces emplacements seront placés devant le parvis. Le parking sera largement végétalisé comprenant une noue plantée d'essences héliophytes pour le traitement des eaux de parking avant infiltration. Une voie de livraisons à sens unique, totalement séparée du parking clientèle alimente les arrières de cellules. Elle est parfaitement dissimulée par des plantations denses et hautes ainsi qu'un mur en gabions

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de construire un bâtiment d'activités commerciales, de services dans une zone industrielle qui propose de nombreux commerces d'anciennes générations.

L'objectif est de proposer un projet qualitatif, attractif s'intégrant au mieux dans son environnement.

Afin de donner une image valorisante, de nombreuses dispositions ont été prises:

- le respect de la relation du bâtiment avec son environnement immédiat de part son architecture et de son implantation.
- le parking mutualisé ponctué de cheminements piétons, d'espaces engazonnés plantés d'arbres de moyennes tiges ou d'arbustes aux essences locales.

L'objectif est de préserver la biodiversité locale identifiée en respectant le contexte écologique, tout en encourageant la continuité des milieux et en veillant à l'entretien et l'utilisation des espaces verts.

L'arrière des bâtiments, dans la cour de service, est dissimulé des constructions voisines par un aménagement de murs en gabions servant de soutènement. Entre ces murs et la limite de propriété ont été prévues des plantations denses et suffisamment hautes pour minimiser l'impact de la construction. Les nuisances sonores provoquées par les véhicules des clients sont très faibles car le parc de stationnement donne essentiellement du côté des autres commerces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux durera 5 mois pour le clos couvert et sera suivie d'une période d'environ 3 mois pour l'aménagement des locaux par les preneurs.

La topographie peu accidentée, les travaux de terrassement seront limités avec équilibre déblais / remblais. Les travaux de génie civil sont limités aux fondations et dallages.

La construction des bâtiments en charpente métallique fait appel à un maximum de préfabrication limitant la durée et les nuisances de chantier.

Les façades en bardage métallique de types cassette et les murs rideaux en menuiserie aluminium sont à la fois pérennes, recyclables et aisément transformables.

Le parking doté d'une noue phytosanitaire a une capacité de stationnement compatible avec les limitations de la Loi ALUR.

Un bassin de rétention est prévu pour recueillir les EP de toitures avant rejet dans le réseau existant. Il servira à réguler le débit de fuite. En amont du bassin, un séparateur d'hydrocarbures permettra de filtrer les eaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera un lieu de vie, où plusieurs magasins et activités seront ouverts au public. L'allée piétonne protégée permettra aux clients de circuler sans utiliser leur véhicule qui, s'ils sont électriques, pourront être rechargés sur place.

Les livraisons se feront à l'arrière des bâtiments par une voie indépendante à sens unique. La cour de service sera dissimulée des riverains par des murs en gabions ainsi que par des plantations hautes et denses..

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autorisation particulière à l'exception du permis de construire.

Pas d'autorisation de CDAC nécessaire, selon l'article L752-1, sachant que la surface de vente globale est inférieure à 1000m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	2179m ²
Profondeur des cellules commerciales	20m
linéaire de façades commerciales	91.50ml
Hauteur construction par rapport au niveau +/-0.00m=RDC	7.87m
Nombre de cellules	9

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Angle de la Rue Victor GRIGNARD et de la départementale 31E (parcelles 510-511).

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approbation A.P du 23 juillet 2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	"MINES DU WARNDT"- zone spéciale de conservation (ZSC).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Un exemplaire complet du permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Jouy aux arches

le,

14.4.2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

